



# Bruxelles en Direct

## EN REGION

### Culture Europe

Les acteurs culturels d'Alsace préparent la mise en place d'un pôle régional «Culture Europe». La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Région, l'Agence culturelle (ACA) et l'Organisme de gestion auprès des entreprises culturelles d'Alsace (Ogaca) ont organisé un séminaire à la Filature de Mulhouse les 16 et 17 juin 2004 sur le thème suivant : " Les fonds européens et la culture en Alsace : enjeux et financements". Un second événement sur le même sujet aura lieu les 6 et 7 octobre 2004 à l'Agence Culturelle d'Alsace-Sélestat. Les objectifs de ces deux événements sont de favoriser la compréhension des dispositifs et programmes communautaires susceptibles de soutenir des projets culturels en Alsace, d'encourager le recours à ces dispositifs pour des projets s'inscrivant dans des logiques de développement local ou de coopération transnationale et d'appréhender leurs enjeux pour le secteur culturel. Au niveau national, le Relais Culture Europe informe déjà les professionnels du secteur des arts et du patrimoine sur les dispositifs communautaires mobilisables.

Pour d'avantage d'information sur ces séminaires :  
[http://www.culture-alsace.org/IMG/pdf/Prog\\_CultureEurope\\_A5\\_3volet.pdf](http://www.culture-alsace.org/IMG/pdf/Prog_CultureEurope_A5_3volet.pdf)

Le Relais Culture Europe :  
[http://www.relais-culture-europe.org/site2002/f\\_acc.htm](http://www.relais-culture-europe.org/site2002/f_acc.htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## EN REGION

### Projets à financements multilatéraux

Le 23 juin dernier s'est tenu un séminaire sur le thème de la mobilisation de l'expertise en Alsace sur les marchés financés par les bailleurs de fonds internationaux, à l'initiative de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADA) et en partenariat avec l'Association Générale des Intervenants Seniors (AGIS) et le Centre des Etudes européennes de Strasbourg (CEES). Les engagements annuels des bailleurs de fonds multilatéraux à l'égard des pays en transition ou en développement atteignent un montant d'environ 50 milliards d'Euros.

N° 6 - juin 2004

### Dans ce numéro

EN REGION	- <a href="#">Culture Europe</a> - <a href="#">Projets à financements multilatéraux</a>
AGRICULTURE	- <a href="#">Bio</a> - <a href="#">Promotion des produits</a> - <a href="#">Tokay</a>
<a href="#">AUDIOVISUEL</a>	Soutien des fonds régionaux
<a href="#">CONCURRENCE</a>	Aide régionale
<a href="#">CULTURE</a>	Mobilisation des artistes
EDUCATION	- <a href="#">Europass</a> - <a href="#">Programme ALFA</a>
<a href="#">ELARGISSEMENT</a>	Forum des collectivités
<a href="#">ENVIRONNEMENT</a>	Energies renouvelables
INSTITUTIONS	- <a href="#">Constitution européenne</a> - <a href="#">Notes thématiques sur la législation 1999-2004</a> - <a href="#">Un nouveau Président pour la Commission</a> - <a href="#">Un nouveau Secrétaire général pour la Conseil de l'Europe</a> - <a href="#">Parlement européen</a> - <a href="#">Présidence néerlandaise</a>
MARCHE INTERIEUR	- <a href="#">Carte grise européenne</a> - <a href="#">Marchés publics</a>
POLITIQUE REGIONALE	- <a href="#">Aides d'Etat</a> - <a href="#">Stratégie des Régions françaises</a> - <a href="#">Périodes future et présente</a>
RECHERCHE	- <a href="#">Actions « Marie Curie »</a> - <a href="#">Biotechnologies</a> - <a href="#">Mobilité des chercheurs</a> - <a href="#">7<sup>ème</sup> PCRD</a>
<a href="#">SANTE</a>	Carte européenne d'assurance maladie
<a href="#">TRANSPORT AERIEN</a>	Comité des Régions



Ces montants engagés financent de plus en plus les secteurs du développement humain, à travers la lutte contre la pauvreté, du développement durable, de l'investissement dans l'éducation et la formation, de la santé, et de la bonne gouvernance des Etats ou des entreprises.

[http://www.ada-alsace.com/dn/dn\\_agenda\\_alsace/experts\\_alsace.html](http://www.ada-alsace.com/dn/dn_agenda_alsace/experts_alsace.html)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## AGRICULTURE Bio

La Commission européenne a adopté le 10 juin 2004 le «plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques», dont l'objectif est de faciliter le développement actuel de l'agriculture biologique dans l'UE. Ce plan présente une liste de 21 mesures concrètes à mettre en œuvre telles que l'amélioration de l'information sur l'agriculture biologique, la rationalisation du soutien public dans le cadre du développement rural, le renforcement des normes de production ou l'intensification de la recherche. Ce plan constitue une réponse à l'augmentation rapide du nombre d'agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique et à une forte demande des consommateurs au cours des dernières années. Il est le résultat de vastes consultations avec les États membres et les parties intéressées, comprenant une consultation en ligne en 2003, une audition en janvier 2004 et des réunions avec les États membres et les groupes d'intérêt concernés. Le plan d'action sera présenté lors du prochain Conseil des ministres de l'agriculture.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/730&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## AGRICULTURE Promotion des produits

La Commission européenne a décidé de lancer une initiative pour faire connaître les produits agricoles de qualité et pour en promouvoir la commercialisation dans l'UE. Dans ce but, elle a approuvé 26 programmes dotés d'un budget total de 21,5 millions d'€, cofinancés pour moitié par l'UE. La plupart des ces initiatives ciblent l'information sur les nouvelles normes de l'UE en matière de marquage des œufs. Sont également concernés différents produits agricoles et les dénominations d'origine ou indications géographiques protégées (DOP/IGP).



Les programmes retenus constituent la première série pour l'année 2004. Le prochain appel à propositions sera publié au plus tard le 31 juillet 2004.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/741&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## AGRICULTURE Tokay

L'appellation «Tokay» disparaîtra officiellement de la gamme alsacienne le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au profit de « Pinot gris ». Les producteurs de vins de la région de Tokaj, au nord-est de la Hongrie, se battent pour protéger leur appellation face à de nombreuses dénominations similaires à travers le monde, comme le « Tocai friulano » italien ou encore le « Tokachi » japonais. Le tokay d'Alsace bénéficie d'un accord de 1993 entre la Communauté européenne et la République de Hongrie sur la protection mutuelle des dénominations géographiques.

Cet accord autorise les Alsaciens à utiliser le terme «Tokay pinot gris» pour une durée transitoire de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2006. Au-delà de cette date ne devra plus figurer sur les étiquettes alsaciennes que le terme « Pinot gris ». Plusieurs entreprises alsaciennes ont déjà fait disparaître le terme Tokay de leur référencement. L'Association des viticulteurs d'Alsace (AVA) semble vouloir en rester à l'accord de 1993.

Les Italiens, en revanche, ont intenté une nouvelle action en justice contre l'exclusivité hongroise. Il semble que le Tocai friulano n'ait pas de dénomination alternative à l'instar du Pinot gris.

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## AUDIOVISUEL Soutien des fonds régionaux

Le 17 mai dernier, l'Observatoire européen de l'audiovisuel et CINE-REGIO, l'organisation fédératrice des fonds publics régionaux créée à l'initiative de ECRIF-av (European Coordination of European Regional Investment Funds - Audiovisual), ont annoncé un accord en vue de coopérer en matière de collecte et de diffusion de l'information sur les fonds régionaux de soutien en Europe pour les oeuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia.

La base de données KORDA, éditée par l'Observatoire européen et qui propose des informations sur plus de 160 organismes de soutien dans 35 pays européens, sera ainsi enrichie et mise à jour par ECRIV-av.

Ce dernier développera en outre son propre site et un système intranet qui sera conçu afin de pouvoir être consulté, ultérieurement, en interaction avec KORDA.

<http://www.obs.coe.int/about/oea/pr/cineregio.html.fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## CONCURRENCE Aide régionale

Les mesures proposées en faveur du transport routier et du transport combiné par la région des Marches en Italie sont considérées par la Commission européenne comme des aides d'Etat compatibles avec le marché commun. Elles ont pour vocation de restructurer l'activité de transport routier et de développer le transport combiné et répondent aux objectifs de l'article 87 §3-c du traité sur les aides à finalité régionale.

La région des Marches a l'intention de débloquer, sur une période de trois ans, une somme de 880.000 euros, destinée à des organismes de n'importe quel Etat membre présents dans la région et exerçant une activité de transbordement de marchandises ou de transport routier. Les mesures portent sur :

- (a) la construction d'aires de stationnement et de services pour les véhicules de transport routier ;
- (b) la mise en service et la conversion de terminaux de transport combiné ;
- (c) l'installation et la modernisation de nouveaux systèmes informatiques, qui servira uniquement à l'acquisition ou l'exploitation de nouveaux types de transport combiné ;
- (d) l'acquisition d'équipements pour le transport combiné ou de tracteurs routiers dont les normes d'émission et de sécurité s'avèrent plus strictes que les normes nationales ou communautaires en vigueur.

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)



## CULTURE Mobilisation des artistes

Le Directeur général du Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles, Bernard Foccroulle, a remis au président de la Commission européenne, Romano Prodi, une lettre signée par plusieurs dizaines d'artistes européens de renom parmi lesquels des écrivains célèbres et des Prix Nobel de littérature, des musiciens et des chorégraphes, des metteurs en scène, des artistes plasticiens ainsi que des responsables culturels. Ceux-ci interpellent la Commission sur "l'importance de la culture pour la cohésion, le dynamisme et le rayonnement de cette nouvelle Europe".

Comme l'explique Bernard Foccroulle, l'appel "Pour une Europe de la culture", vise en particulier à attirer l'attention sur la nécessité de doter l'UE d'un projet culturel commun fondé sur le principe de "l'unité dans la diversité". Au nombre des signataires de la pétition figurent Pierre Alechinsky, Maurice Béjart, les Frères Dardenne, Patrice Chéreau, Montserrat Figueras, José van Dam, Cecilia Bartoli, Michel Del Castillo.

<http://www.lamonnaie.be/fr/mainframe.html>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## EDUCATION Europass

Le 28 mai dernier, le Conseil des Ministres chargés des politiques de l'éducation et de la jeunesse est parvenu à un accord politique sur un projet de décision du Parlement européen et du Conseil concernant l'"Europass". Il s'agit d'un "portfolio" (dossier) unique regroupant les documents qui attestent les qualifications et les compétences des citoyens qui, en Europe, sont à la recherche d'un emploi ou qui souhaitent être admis à suivre une formation dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

L'Europass contiendra un ensemble de documents portant un même "nom de marque" et un même logo, liés au CV européen.

La décision prévoit les documents suivants :

- l'Europass-Mobilité (périodes d'apprentissage accomplies dans d'autres pays) ;
- l'Europass-Supplément au diplôme (enseignement supérieur) ;
- l'Europass-Portfolio des langues (compétences linguistiques) ;

- l'Europass-Supplément au certificat (formation professionnelle).

Le "portfolio" peut aussi renfermer d'autres documents compatibles avec son objectif. Les citoyens seraient libres d'utiliser soit chacun de ces documents séparément, soit le "portfolio" (dossier) complet. Le projet de décision tient compte de l'avis en première lecture du Parlement européen, rendu le 21 avril 2004. Il doit encore être examiné en deuxième lecture par le Parlement européen.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/04/155&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## EDUCATION Programme ALFA

ALFA est un programme européen de coopération entre les institutions d'enseignement supérieur d'Europe et d'Amérique latine. Ce programme vise à promouvoir l'amélioration du potentiel scientifique et technologique latino-américain par des actions de formation et de transfert de connaissances. Il vise à encourager la coopération entre les institutions d'enseignement supérieur au travers de réseaux d'institutions d'enseignement supérieur dans les pays concernés. Le programme ALFA suit le système d'appel à proposition ouvert, de façon à ce que les propositions puissent être présentées à tout moment de l'année. La prochaine date limite de dépôt d'un projet est fixée au 30 octobre 2004. Les propositions seront évaluées en janvier 2005. Les propositions reçues après la date limite seront considérées pour l'évaluation au tour suivant dont la date de remise des propositions est fixée au 30 avril 2004.

[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alfa/documents\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alfa/documents_fr.htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## ELARGISSEMENT Forum des Collectivités

Plusieurs associations, dont l'Association des Maires de France (AMF) présidée par Daniel Hoeffel, ont lancé en parallèle de l'élargissement de l'UE du 1<sup>er</sup> mai dernier un « Forum des collectivités françaises et des nouveaux pays membres ». Présenté le 22 avril 2004 dans les locaux de l'AMF, le Forum associe aussi les présidents de Cités unies France et de l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe ainsi que ceux de France Pologne

pour l'Europe, France Slovaquie Développement et Initiatives France Hongrie.

Le but de ce forum est de démontrer le rôle fondamental de la coopération décentralisée et plus généralement des collectivités dans la construction d'une Europe unifiée. Un prochain forum est prévu les 25 et 26 novembre prochains autour du thème « Quelle Europe locale pour demain ? ».

Celui-ci se déclinera en un volet parisien pour les questions d'ordre général et des « rencontres pays » dans différentes collectivités territoriales françaises.

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## ENVIRONNEMENT Energies renouvelables

Grâce à son nouveau portail Internet mis au point dans le cadre de l'initiative ManagEnergy, la Commission s'engage dans le domaine de l'énergie en encourageant les échanges de bonnes pratiques entre acteurs du secteur et citoyens de l'UE. Alors que la communication sur la part des sources d'énergie renouvelables dans l'UE, publiée le 26 mai 2004, annonçait que les objectifs fixés pour 2010 dans ce secteur ne seraient pas atteints si les États membres n'intensifiaient pas leurs efforts, la Commission accorde un soutien direct aux initiatives locales.

Le portail permettra la diffusion, à une échelle sans précédent, des technologies et solutions de gestion innovantes qui sont appliquées localement.

Pour plus d'info :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/780&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Le portail :

[http://www.managenergy.tv/me\\_portal/portal.do](http://www.managenergy.tv/me_portal/portal.do)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## INSTITUTIONS Constitution européenne

Lors du Conseil européen des 17 et 18 juin derniers, les chefs d'Etat et de gouvernement des vingt-cinq Etats membres de l'Union européenne sont parvenus à un accord sur le traité constitutionnel. L'Union européenne désormais élargie s'est dotée d'une « constitution » qui, une fois entrée en vigueur après sa ratification par chaque Etat membre, fusionnera les traités existants.



Moins ambitieux que le projet élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Europe présidée par Valéry Giscard d'Estaing, le texte a cependant le mérite de clarifier le fonctionnement institutionnel de l'UE pour en améliorer l'efficacité. Il devrait entrer en vigueur en 2009.

<http://ue.eu.int/igcpdf/fr/04/cg00/cg00086.fr04.pdf>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **INSTITUTIONS** Notes thématiques sur la législation 1999-2004

La 5<sup>ème</sup> législature du Parlement européen arrive à son terme en juin 2004. Quel bilan le Parlement européen peut-il dresser de ses activités pendant ces cinq dernières années ? Pour aider le public à comprendre ce que font ses représentants élus, les services du Parlement européen ont passé en revue l'activité de l'institution dans une série de notices. Elles décrivent les compétences et responsabilités générales du Parlement, et synthétisent ces cinq dernières années de travail législatif en passant en revue l'activité de l'Union européenne, de la politique agricole à la sécurité maritime. Ces notices constituent aussi un audit des projets lancés et achevés durant cette période par le Parlement européen ou avec sa participation.

Faits marquants 1999-2004 :

<http://www.elections2004.eu.int/highlights/fr/>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **INSTITUTIONS** Un nouveau Président pour la Commission

Les chefs d'Etats et de gouvernement des 25 Etats-membres sont parvenus à un compromis, lors d'une réunion exceptionnelle du Conseil européen le 29 juin, sur le choix de José Manuel Durao Barroso pour succéder au Président de la Commission européenne, Romano Prodi, dont le mandat expirera à la fin du mois d'octobre prochain. Ce choix doit encore être entériné par le Parlement européen, qui se prononcera le 22 juillet. M. Durao Barroso est issu de la même famille politique que le principal parti du Parlement européen, le Parti populaire européen (PPE), et bénéficiera de son soutien tandis que le Parti socialiste européen (PSE) s'est déclaré opposé à cette candidature.

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **INSTITUTIONS** Un nouveau Secrétaire général pour le Conseil de l'Europe

Le travailleur britannique Terry Davis sera le nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe, l'organisation paneuropéenne qui regroupe 45 Etats membres. Il succédera au démocrate-chrétien autrichien Walter Schwimmer. Son mandat est de cinq ans. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 22 juin à Strasbourg, Terry Davis a obtenu 157 voix dès le premier tour de scrutin, contre 91 à Walter Schwimmer et 51 à Kristina Ojuland, ministre des Affaires étrangères d'Estonie. Agé de 66 ans, Terry Davis est membre de l'Assemblée parlementaire depuis douze ans et Président du groupe socialiste depuis 2002. Il prendra ses fonctions le 1er septembre 2004.

<http://www.coe.int/DefaultFR.asp>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **INSTITUTIONS** France et Parlement européen

A l'invitation de Claudie Haigneré, Ministre déléguée aux Affaires européennes, un séminaire de travail s'est tenu avec les nouveaux députés européens le 24 juin au centre des conférences internationales à Paris. Le séminaire a été clôturé par Michel Barnier, Ministre des Affaires étrangères et ancien Commissaire européen en charge de la politique régionale et des affaires institutionnelles.

L'objectif de cette rencontre était de mettre les élus en contact avec leurs interlocuteurs dans les services de l'Etat (SGCI, Représentation permanente auprès de l'Union européenne, cellules européennes des différents ministères) et d'examiner les moyens d'améliorer les dispositifs d'information mis en place à leur intention.

Les présidents des délégations pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale et du Sénat ont également participé au séminaire, afin d'évoquer les relations entre le Parlement français et le Parlement européen. Enfin, des représentants des milieux économiques, sociaux et associatifs étaient présents à un déjeuner de travail permettant un dialogue avec les parlementaires.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/actu.asp?DOS=2772>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)



## **INSTITUTIONS** Présidence néerlandaise

A la suite de l'Irlande, les Pays-Bas exercent la présidence de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> juillet pour le second semestre 2004. L'élargissement de l'Union européenne, le renforcement durable de l'économie européenne, la sécurité, le budget pluriannuel européen, un rôle plus efficace de l'UE dans le monde, telles sont les priorités de la nouvelle présidence.

Celle-ci entend en outre engager le débat avec les citoyens et les pouvoirs publics au sein de l'Union sur la question de savoir comment la poursuite de l'intégration et de la coopération européenne doit se concrétiser et quelles sont les valeurs communes qui sous-tendent l'action de l'Europe.

Les priorités de la présidence néerlandaise sont précisées dans une note adressée au Parlement néerlandais par le ministre des Affaires étrangères, Bernard Bot, et le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Atzo Nicolaï.

[http://www.eu2004.nl/default.asp?CMS\\_ITEM=C53DCEBAFACF4021AD068CEF32F7B694X1X63574X91](http://www.eu2004.nl/default.asp?CMS_ITEM=C53DCEBAFACF4021AD068CEF32F7B694X1X63574X91)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **MARCHE INTERIEUR** Carte grise européenne

Le ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Dominique de Villepin, a présenté à Rouen le 17 mai 2004 la nouvelle carte grise européenne. Ce nouveau document, résultant de la directive 1999/37/ du 29 avril 1999, est délivré dans toutes les préfectures de France depuis le 1er juin 2004, pour les véhicules acquis à partir de cette date.

La nouvelle carte grise est également délivrée dans toute l'Union européenne depuis le mois de juin. Elle est bleue et contient 45% de données supplémentaires par rapport à l'ancien modèle. Elle est lisible dans tous les pays de l'Union afin de limiter les risques de fraude.

[http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c2\\_le\\_ministere/c21\\_actualite/2004\\_05\\_17\\_pref\\_rouen](http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c2_le_ministere/c21_actualite/2004_05_17_pref_rouen)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **MARCHE INTERIEUR** Marchés publics

Avec la publication de son livre vert le 30 avril 2004, la Commission européenne a lancé un débat sur l'opportunité de faire évoluer les règles communautaires en matière de marchés publics et de concessions, pour accompagner le développement des partenariats public-privé. L'objectif principal de cet exercice est de déterminer s'il est nécessaire d'améliorer les règles actuelles pour assurer l'accès des opérateurs économiques dans des conditions de clarté juridique et de concurrence effective.

Au cours de la dernière décennie, de tels partenariats se sont développés dans plusieurs États-membres et il y est fait recours dans de nombreux domaines relevant de la sphère publique. Or le droit communautaire ne prévoit pas de régime juridique spécifique englobant les multiples formes que peuvent prendre les partenariats. De manière générale, les actes passés dans ce cadre par les autorités publiques avec les entreprises privées ne sont couverts que par les règles du traité des Communautés européennes relatives au marché intérieur. Dans certains cas, ils peuvent être soumis aux dispositions détaillées des directives sur les marchés publics (transparence de l'offre, non-discrimination...). En revanche, d'autres formes, et notamment certaines concessions, n'entrent pas dans leur champ d'application.

Le livre vert vise donc à présenter la portée de ces règles, dans le but de détecter des incertitudes éventuelles et d'apprécier dans quelle mesure une intervention communautaire peut être nécessaire. Il pose également une série de questions visant à obtenir plus d'informations sur le fonctionnement, dans la pratique, de ces règles et principes. La consultation prendra fin le 30 juillet 2004. Sur la base des contributions reçues, la Commission se propose de tirer des conclusions et, le cas échéant, de présenter des initiatives législatives.

Pour plus d'information :

[http://europa.eu.int/comm/internal\\_market/publicprocurement/ppp\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/internal_market/publicprocurement/ppp_fr.htm)

Livre vert :

[http://europa.eu.int/comm/internal\\_market/publicprocurement/docs/ppp/greenpaper/com-2004-327\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/internal_market/publicprocurement/docs/ppp/greenpaper/com-2004-327_fr.pdf)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)



## POLITIQUE REGIONALE Aides d'Etat

Le 9 juin 2004 s'est tenu à Bruxelles un séminaire sur les aides d'Etat et la politique régionale, à l'initiative de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) et du Réseau des Agences de développement régional (Eurada). Etaient réunis à cette occasion des représentants de régions, d'agences de développement régional et de la Commission européenne (Direction générale Concurrence). Cette rencontre a permis d'aborder à la fois la question des aides d'Etat à finalité régionale, l'avenir des encadrements horizontaux (transports, recherche, environnement, PME) et la question des aides d'Etat de faible montant et ayant un impact limité sur les échanges intracommunautaires. La Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM): <http://www.crpm.org/>

Réseau des Agences de développement régional (Eurada) : <http://www.eurada.org/>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## POLITIQUE REGIONALE Stratégie des régions françaises

La future politique régionale de l'UE est en cours de discussion au Conseil entre les Etats membres. Dans ce cadre, plusieurs régions françaises ont décidé de mener une étude prospective quant à leur rôle et leur action dans l'Union européenne. La région Centre a ainsi confié à un cabinet spécialisé dans la prospective la mission d'élaborer une analyse sur la région et l'Europe pour les 20 prochaines années. Outre un diagnostic sur les caractéristiques de la position en Europe de la région Centre, il s'agit de s'appuyer sur la réflexion d'un groupe de travail composé d'une trentaine d'acteurs locaux. Cet exercice a pour objectif de faciliter les choix d'intervention de la région à court et moyen terme, et de renforcer les capacités locales à s'attaquer aux enjeux de long terme.

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## POLITIQUE REGIONALE Périodes future et présente

Lors de la session plénière du Comité des régions des 16 et 17 juin 2004, le Commissaire chargé de la politique régionale, Jacques Barrot, a annoncé les prochaines étapes concernant la nouvelle politique

de cohésion. Après l'adoption et la publication de la proposition du paquet législatif sur la politique de cohésion le 14 juillet, ces textes seront présentés au Conseil et au Parlement pour une adoption formelle en 2005. L'objectif est de négocier les propositions de programmes de développement régional au cours de 2006 et commencer à les mettre en œuvre dès le 1er janvier 2007. Quant à la période actuelle de la politique de cohésion, la Commission a publié le 16 juin dernier un guide pratique de la communication sur les Fonds structurels 2000-2006. Ce guide recense notamment les meilleures pratiques en matière de communication,

Pour plus d'informations :

[http://www.europa.eu.int/comm/regional\\_policy/country/country/fr/mmu/document/guide\\_art46\\_fr.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/country/country/fr/mmu/document/guide_art46_fr.pdf)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## RECHERCHE Actions « Marie Curie »

Le volet Ressources Humaines et Mobilité du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) a pour objectif la formation et le développement des carrières des chercheurs en Europe par la mobilité transnationale. Il s'agit de développer les compétences de recherche et de les transférer en Europe, de consolider et d'élargir les perspectives de carrière des chercheurs et de promouvoir l'excellence de la recherche européenne. Les caractéristiques de ces actions, sous la dénomination commune « Marie Curie », sont l'ouverture à tous les domaines scientifiques, l'ouverture aux chercheurs en provenance de l'extérieur de l'UE et la notion d'expérience professionnelle excluant toute limite d'âge. Deux appels à propositions devraient être publiés prochainement dans le cadre de ces actions « Marie Curie », à savoir en juillet 2004 et au mois de janvier 2005.

[http://www.dr10.cnrs.fr/SPV/bourses\\_curiedates\\_spv.asp](http://www.dr10.cnrs.fr/SPV/bourses_curiedates_spv.asp)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## RECHERCHE Biotechnologies

Alors que la population mondiale passera de 6 à 9 milliards dans les 50 années à venir et que les ressources fossiles diminuent, les besoins alimentaires, en "biocarburants" et en "biomatériaux" produits à partir de sources renouvelables et de sources végétales augmenteront.



Un rapport, présenté le 24 juin par la Commission, souligne de quelle manière les avancées dans les domaines de la génomique végétale et de la biotechnologie peuvent se révéler utiles. D'éminents représentants des secteurs de la recherche, de l'industrie alimentaire et des biotechnologies, les organisations professionnelles agricoles et les associations de consommateurs ont présenté au Commissaire chargé de la recherche, Philippe Busquin, leurs réflexions sur les perspectives de la biotechnologie végétale à l'horizon 2025. Le document définit trois priorités :

- produire des aliments moins chers, plus sains et de meilleure qualité ;
- encourager un développement et une agriculture durables ;
- accroître la compétitivité de l'agriculture, de l'industrie et de la sylviculture en Europe.

Des acteurs de ce secteur et des responsables politiques participeront à la nouvelle plate-forme technologique sur la biotechnologie végétale, en vue d'élaborer une liste de thèmes de recherche stratégiques d'ici la fin de l'année.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/801&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Le rapport :

<http://www.epsoweb.org/catalog/TP/Plant%20gen-brochure-v04-230604-out%20EC.pdf>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## RECHERCHE **Mobilité des chercheurs**

A l'occasion du colloque « Fuite ou circulation des cerveaux : nouveaux défis », qui s'est tenu le 30 juin à Paris, le Commissaire européen chargé de la recherche, Philippe Busquin, a lancé le nouveau réseau européen des centres de mobilité pour les chercheurs ERA-MORE. Rassemblant 200 centres dans 33 pays, ce nouvel instrument, qui vient compléter le Portail Internet européen pour la mobilité des chercheurs, devrait contribuer à améliorer l'information et l'assistance pratique aux chercheurs en Europe.

Cet évènement était l'un des moments forts de deux journées (29-30 juin) consacrées à la mobilité des chercheurs, auxquelles participaient M. François d'Aubert, Ministre français délégué à la Recherche, ainsi que plus de 700 scientifiques et représentants des autorités locales, des organismes de recherche, de l'industrie et des médias.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/824&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## RECHERCHE **7<sup>ème</sup> PCRD**

Dans une communication du 16 juin 2004, la Commission européenne a proposé de faire porter à 10 milliards d'euros par an en moyenne pour la prochaine période de programmation l'effort financier de l'UE en faveur de la recherche (2007-2013), soit le double de l'attribution actuelle, et de le consacrer à six grands objectifs.

Parmi ces objectifs figurent la création de pôles d'excellence européens, le lancement d'initiatives technologiques dans les domaines industriels de croissance ou la création d'une «agence» européenne pour le soutien à des équipes européennes de recherche fondamentale.

Dans son document stratégique intitulé «La science et la technologie, clés de l'avenir de l'Europe», la Commission entend répondre concrètement aux objectifs de Lisbonne et appuyer le projet d'Espace européen de la recherche. La Commission propose également d'aborder deux nouveaux thèmes de la recherche, la sécurité et l'espace.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/750&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## SANTE **Carte européenne d'assurance maladie**

La nouvelle carte européenne d'assurance maladie a vu le jour le 1er juin 2004. Elle a pour but de simplifier les procédures donnant accès au système de soins de santé d'un autre Etat membre. Elle remplace les actuels formulaires E-111 et E-119.



Son entrée en vigueur devrait cependant être progressive jusqu'à la fin 2005. Elle est disponible dans au moins 12 Etats membres: Belgique, France, Luxembourg, Espagne, Allemagne, Grèce, Irlande, Suède, Danemark, Finlande, Estonie, Slovénie. Toute personne couverte par un système de sécurité sociale de l'UE devrait pouvoir en bénéficier d'ici la fin 2005.

Cette carte lui permettra sans autre formalité d'avoir accès aux soins urgents ou aux soins permanents concernant une maladie grave lors d'un séjour dans un autre Etat membre. La carte européenne ne couvrira pas quelqu'un qui déciderait d'aller se faire soigner dans un autre Etat membre alors qu'elle peut bénéficier d'un traitement dans celui où elle réside habituellement.

La Communication :

[http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2003/com2003\\_0073fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2003/com2003_0073fr01.pdf)

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## **TRANSPORT AERIEN**   **Comité des Régions**

Réuni en session plénière les 16 et 17 juin derniers, le Comité des Régions a adopté un avis d'initiative de Gordon Keymer (PPE – Royaume-Uni) au sujet du transport aérien et des régions européennes. Le texte, intitulé « les compagnies aériennes low cost et le développement territorial » est destiné à alimenter la réflexion de la Commission européenne sur le sujet. Gordon Keymer souligne le rôle de catalyseur des investissements ciblés du secteur public pour l'économie locale et régionale. Il exprime également la nécessité d'une certaine clarté dans l'interprétation par la Commission des règles européennes en matière de concurrence et d'aides d'Etat pour rassurer les collectivités régionales dans leur choix stratégiques. Cet avis intervient à l'heure où la Commission européenne prépare deux communications : l'une sur les aéroports régionaux et l'autre sur les lignes directrices révisées concernant le rôle des aides d'Etat visant à contribuer au développement des aéroports régionaux.

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

